



Caution bancaire sur decouvert de sarl

Par **jpa2022**, le **27/01/2008** à **20:38**

BONJOUR POUVEZ VOUS M ECLAIRER AU SUJET D UNE CAUTION BANQUAIRE SOLIDAIRE ENTRE DEUX ASSOCIES ETANT EN SARL A 50/50% POUR UN DECOUVERT DE 8000 EUROS..LA DITE SARL A DEPOSE LE BILAN DEBUT 2004 LA SARL A ETE MIS EN LIQUIDATION JUDICIAIRE.A ETE NOMMES UN LIQUIDATEUR POUR PAYER LES CREANCIAS.ETANT DONNE QUE LA BANQUE VIENS EN DERNIER RANG ELLE N A PAS RECOUVERT LA DETTE.ETANT DE BONNE FOIS ET N AYANT JAMAIS RECU DE LETTRE D INFORMATION OBLIGATOIRE TOUS LES ANS EN M INFORMANT L ETAT DE LA CAUTION DEPUIS TROIS ANS JE CROYAIS QUE TOUT ETAIT REGLE ET QUE LE LIQUIDATEUR AVAIT FAIS LE NECESSAIRE.AUJOURD HUI ON ME RECLAME LE REMBOURSEMENT SOUS QUINZE JOURS SINON ON MET LE DOSSIER EN CONTENTIEUX.LA BANQUE A CEDE LA DETTE A UNE SOCIETE DE RECOUVREMENT LE 21 DECEMBRE 2006.ET MAINTENANT IL FONT DU FORCING POUR REGLER TOUT EN SACHANT QUE MON ASSOCIES A 80ANS MALADE ET N ETANT PAS IMPOSABLE.JE FAIS APPEL A VOUS CAR JE NE SAIS OUE FAIRE.QUELLES SONT MES CHANCES DE NEGOCIATIONS .JE VOUS REMERCIE PAR AVANCE.BIEN CORDIALEMENT.